Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260610-COM202664-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 juin 2026 à 19 heures
Membres en exercice : 15 – membres présents : 12
Date de convocation : 6 juin 2026

Le dix juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire., Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Patrick GUILLOUX, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Anna MERCIER, Lizig CLOAREC, Claudie VASSEUR, Mathieu LE GALL, Serge OLLIVAUX, Nelly ROPARS, Ludivine GEORGELIN

Absents, excusés :

- Sylvie MARIGAULT, qui donne pouvoir à Patrick GUILLOUX
- Maxime TIREL, qui donne pouvoir

Absente : Nolwenn BOHEC

Secrétaire de séance : Ludivine GEORGELIN

202664 - Rénovation de l'immeuble 31 rue Jean Baptiste Le Corre (Maison JAGAIN) : avenants au lot n° 04 (couverture)

Jean-François LE MIGNOT, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que le lot n° 4 (couverture) a été attribué à l'entreprise Nico Morvan, pour un montant de 29 720.81 euros HT. A l'avancement des travaux, des modifications ont été proposées. Ces modifications font l'objet d'avenants en plus-value et en moins-value, qui se décomposent comme suit :

N° 01 : Avenant en moins pour un montant de 5 930.00 euros HT

- 2 lucarnes de type capucine en ardoises

N° 02 : Avenant en plus pour un montant de 7 224.45 euros HT

- Plus-values sur quantités (gouttières, rives et sous rives)
- Fournitures et pose de vélux x 3
- Arêtiers ardoise
- Noues zinc

Le montant du marché s'élèverait donc, après validation des avenants, à **31 015.26 euros HT**

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260610-COM202664-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **VALIDE** l'avenant n° 01 en moins-value pour un montant de 5 930 euros HT
- **VALIDE** l'avenant n° 02 en plus-value pour un montant de 7 224.45 euros HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN
Présidente

Ludivine GEORGELIN
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 15 juin 2026
Et publication ou notification le 15 juin 2026